voise, employée dans les forges de l'Isère, donne des *aciers* qui doivent être réservés à la fabrication des instruments de labourage. Elle se pratique en décarburant une masse de fonte liquide contenue dans un creuset intérieurement garni de charbon. Le vent d'une tuyère à axe mobile arrive sur le métal, auquel on ajoute des scories riches en oxyde de fer. On retire de ce bain des masses de 20 à 25 kilogrammes d'*acier* plus ou moins bon et qui se solidifie sous forme de boules. Ce procédé, comme nous l'avons dit plus haut, ne donne que des *aciers* inférieurs.

— *Acier puddlé.* La fonte dont on veut tirer de l'*acier* par la méthode du puddlage doit être riche en carbone et en manganèse. L'opération se pratique dans un four dont la sole est formée de scories riches en oxyde de fer. Les parois du four sont en fonte et doivent être refroidies par un courant d'eau qui circule autour de la sole, afin d'empêcher la fusion des scories qui la constituent. Pour obtenir ce résultat, on amincit la partie du four qui est en contact avec la sole, sans toutefois réduire son épaisseur outre mesure. On commence à charger lorsque la sole résiste sous le ringard et constitue une sorte de plancher solide. Quand la fonte est en fusion, on y projette des scories riches en oxyde de fer, du bioxyde de manganèse, du chlorure de sodium ou du spath fluor; puis, à travers une petite ouverture ménagée à cet effet dans la porte de travail, on introduit un crochet à l'aide duquel on brasse le métal en fusion. La fonte perd une partie de son carbone sous cette couche de scories; on reconnaît que l'opération avance lorsque le crochet du puddleur se meut difficilement dans la masse et que les scories qui s'attachent à ce crochet sont devenues jaunes et présentent à l'air des points brillants; on commence alors la formation des loupes dans une atmosphère réductrice plutôt qu'oxydante, puis on cingle tout de suite le métal divisé, suivant la charge du four, en six ou huit morceaux, on le réchauffe dans un four spécial et on l'étire en barres. Les outils en *acier* puddlé sont assez faciles à égrener ou à émousser; toutefois, on en obtient qui peuvent tourner la fonte et le fer. Cet *acier* est employé pour la fabrication des rails et donne d'excellents résultats. Dans l'opération que nous venons de décrire, il se présente quelquefois qu'on dépasse le point de décarburation. On obtient alors, non pas de l'*acier*, mais un fer à grain assez fin pour que la cassure ne puisse fournir une indication précise sur la nature du métal obtenu. La trempe fournit, en ce cas, une indication précise, car elle durcit le véritable *acier* et n'a qu'un effet à peine sensible sur le fer.

— *Acier cémenté.* Le cément employé dans la cémentation de l'*acier* varie avec les usines où s'exécute cette opération. Toutefois, on emploie le plus ordinairement du charbon de bois réduit en poudre grossière. Le charbon le plus dense est celui qui donne le meilleur résultat. On utilise également la suie, le cuir, le carbonate de baryte, qui, associés au charbon, donnent un cément excellent. Enfin, dans certaines usines, on emploie avec succès le noir animal. La cémentation du fer s'exécute dans des caisses en brique, installées dans un four spécial. Les barres sont disposées de telle sorte qu'elles alternent avec une couche de cément; elles ne doivent avoir que $0^{m},05$ à $0^{m},06$ de largeur et $0^{m},01$ d'épaisseur environ. Le fer employé doit être très-pur et bien corroyé. Lorsque l'opération a été conduite pendant une dizaine de jours environ, on retire le métal, qui présente de petites ampoules dues à la présence de scories. Cet *acier* ne peut être utilisé qu'après fusion et corroyage. Lorsque l'on opère sur des objets confectionnés en fer, on a tout intérêt à employer pour cément soit des matières animales, soit des cyanures. L'azote de ces cyanures agit comme véhicule de carbone, et non comme agent direct de cémentation. Ce dernier fait a été mis en lumière par les expériences de MM. Frémy et Caron, le premier ayant démontré que l'hydrogène pur et sec chasse l'azote du fer, de la fonte et de l'*acier* à l'état d'ammoniaque; le second ayant établi que le fer privé d'azote se cémente dans un courant de protocarbure d'hydrogène. Des expériences de M. Caron sur l'aciération, il résulte que la nature des cyanures possède une réelle influence sur la profondeur de la cémentation et sur le temps nécessaire à exécuter l'opération. C'est ainsi qu'il a établi que le cyanhydrate d'ammoniaque, qui cémente rapidement, n'agit que peu profondément sur le métal, tandis que le cyanure de potassium, qui agit plus lentement, cémente les pièces jusqu'au cœur.

L'industrie tend naturellement à utiliser des céments dont l'action est rapide; c'est ainsi qu'elle emploie un cément formé de 3 pour 100 de charbon et 1 pour 100 de carbonate de baryte, qui agit rapidement et assez profondément. Toutefois, l'emploi de ces céments présente le désavantage de sacrifier la régularité de l'opération à sa rapidité.

— *Acier Wootz.* Cet *acier*, qu'on obtient par fusion, possède des qualités qui le font rechercher pour les armes blanches. On le fabrique surtout aux Indes orientales, et plusieurs savants pensent qu'il doit ses propriétés remarquables à une petite quantité de chrome et de tungstène contenue dans sa masse. On obtient un *acier* analogue et capable de se damasquiner avec les acides, comme le métal indou, en fondant 100 parties de fer doux avec 2 parties de noir de fumée.

— *Acier Bessemer.* La méthode d'affinage Bessemer, qui est relativement récente, permet d'obtenir directement et en grandes masses de l'*acier* fondu. L'opération s'exécute au moyen d'un appareil spécial qui a reçu le nom de *convertisseur* Bessemer. Cet appareil, qui a la forme d'un broc de dimension gigantesque, est en tôle de fer garnie intérieurement d'un lut réfractaire. La partie inférieure est occupée par une sorte de bouchon mobile, à l'intérieur duquel se trouvent des canaux en terre réfractaire de $0^{m},01$ de diamètre, par lesquels passe le vent d'une tuyère. Ce vent arrive dans la masse sous la pression d'une atmosphère environ. L'appareil est mobile sur un axe qui passe par son centre de gravité. Cette disposition ingénieuse permet d'exécuter facilement toutes les manœuvres nécessaires au chargement et à la coulée.

Avant de charger l'appareil, on le porte au blanc, puis on le remplit de fonte liquide, après quoi on engage, sous le manteau d'une cheminée *ad hoc*, le bec de l'appareil. On fait ensuite arriver l'air, qui traverse la masse et la décarbure en quelques minutes. Le bain de fonte fait d'abord entendre un petit clapotement sec, puis un bouillonnement sourd qui indique que l'opération avance. La flamme qui se dégage donne à un œil exercé tous les renseignements désirables sur les progrès de la décarburation.

Quand le bain est au point voulu, on arrête le courant d'air, puis on ajoute à la masse 7 pour 100 de fonte manganésifère préalablement fondue. Cette addition produit une réaction tumultueuse qui s'apaise au bout de quelques secondes, et l'on coule aussitôt le métal dans une poche de fonderie qui le distribue comme il convient. Pour éviter le danger que présente la première partie de cette opération et les explosions qui peuvent résulter de l'addition de la fonte manganésifère, il faut que la fonte du bain ne contienne pas plus de 1 pour 100 de manganèse. Pour obtenir un bon *acier* par le procédé que nous venons de décrire, il convient, en outre, que les fontes grises à affiner renferment 5 pour 100 de carbone, 2 pour 100 de silicium et au maximum 0,04 pour 100 de soufre. La fonte qu'on ajoute au bain décarburé doit renfermer 5 pour 100 de carbone, 0,5 pour 100 de silicium et une proportion de manganèse qui va de 5 à 10 pour 100.

La méthode Bessemer permet d'obtenir en quelques instants de grandes masses de métal; grâce à elle, on peut couler, en travail courant, des pièces de 1 mètre cube. L'*acier* obtenu est exempt de soufflures, parfaitement homogène et se soude mieux que les autres.

— *Procédé Martin-Siemens.* Ce procédé permet d'obtenir 4,000 à 5,000 kilogrammes d'*acier* en douze heures. Le four à *acier* établi chez M. Martin, à Sireuil, est un four à puddler, chauffé par le système Siemens à une température voisine de 1,800°. On y introduit de la fonte portée au blanc; quand la fusion est complète dans le four à *acier*, on ajoute 200 kilogrammes de fer pour 1,000 kilogrammes de fonte. Cette addition doit être faite par petites portions. Le fer se dissout dans la fonte à cette haute température; on brasse énergiquement la masse, puis on ajoute une nouvelle charge de 200 kilogrammes de fer. On continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait introduit dans le four 2,000 kilogrammes de fer, soit dix charges. Cela fait, on peut essayer le métal en en laissant couler une petite portion dans une poche spéciale, d'où on le retire pour le refroidir et le soumettre au martelage. Si l'échantillon est au point voulu, on arrête l'opération et l'on coule en lingotière. Ce procédé a l'avantage de permettre d'obtenir un produit bien défini et tel qu'on le désire, puisqu'il est facile d'arrêter l'opération au moment où la masse en fusion arrive au point de décarburation.

L'opération doit marcher lentement, ce qui donnait, avant l'adoption du four Pernot, une certaine supériorité au procédé Bessemer, dont le grand mérite est de produire rapidement. Ce four possède une sole inclinée et mobile autour d'un axe perpendiculaire à son inclinaison. Par le fait de la rotation, le fer et la fonte en fusion subissent un brassage énergique, qui favorise les réactions nécessaires à l'affinage et permet de traiter 10,000 kilogrammes de métal en cinq ou six heures. Par le procédé Martin, on peut affiner toutes les fontes indistinctement et chauffer le four soit à la houille, soit au coke, soit même au charbon de tourbe. La facilité avec laquelle on obtient, par le procédé Martin-Siemens, une coulée de 4,000 à 5,000 kilogrammes d'*acier* a permis de l'utiliser pour la fabrication des canons. L'usine Krupp, dans laquelle on employait tout récemment encore des creusets qui contenaient à peine 30 kilogrammes d'*acier*, ce qui obligeait à couler dans un même moule le contenu de nombreux creusets, a adopté le four Martin-Siemens et en a fait construire une dizaine. Cet exemple a été suivi par les usines allemandes de Dortmund et Borsig.

— *Fusion de l'acier.* On emploie pour la fonte de l'*acier* deux méthodes, soit la fonte au creuset, soit la fonte au four à réverbère.

Dans la fonte au creuset, il convient de tenir compte surtout de la fabrication des creusets, qui doivent sécher pendant six semaines au moins avant d'être recuits. On donne aux creusets employés $0^{m},20$ de diamètre et $0^{m},60$ de hauteur environ. On les chauffe soit à la houille, soit au coke; dans le premier cas, ils peuvent servir cinq à six fois; dans le second, ils doivent être rejetés après une troisième coulée. On les charge de 20 kilogrammes d'*acier* concassé au moment où ils atteignent le blanc éclatant, et l'on reconnaît que l'*acier* est arrivé au point de fusion désirable lorsqu'une tige d'*acier*, plongée rapidement dans la masse, en sort sans donner des étincelles. Lorsqu'on a reconnu que la masse est amenée au point convenable, on la coule dans des lingotières huilées ou, mieux encore, passées à la flamme de goudron. Si le poids de la masse à couler dépasse 350 kilogrammes, on emploie un appareil spécial usité dans les fonderies de fonte. Quand on utilise des lingotières, on prend la précaution de couvrir le métal fondu d'une plaque de fonte qui s'adapte exactement à la lingotière, presse de tout son poids sur la coulée et empêche la sortie des gaz contenus dans la masse et par suite la formation d'un *acier* bulleux. Les fours chauffés au coke donnent, avec trois ou quatre creusets, trois coulées en vingt-quatre heures; ceux qu'alimente la houille peuvent donner, avec neuf creusets, cinq coulées en vingt-quatre heures.

Dans les fours à réverbère, on emploie, pour préserver l'*acier* de toute oxydation, des laitiers formés de verre à bouteilles ou de scories de hauts fourneaux chauffés au bois. Sous cette couche protectrice, on peut fondre des tonnes d'*acier* sans compromettre les qualités du métal. Ou procédé d'ailleurs pour cette fonte comme pour toutes celles qui s'exécutent dans les fourneaux de ce modèle.

L'*acier* fondu présente sur les autres cet avantage d'être plus homogène, plus dur et de posséder un grain plus fin. Toutefois, il ne peut être travaillé que par des ouvriers habiles, sous peine de perdre ses qualités; aussi son prix est-il relativement élevé.

Tous les *aciers* préparés par les méthodes que nous venons d'exposer sommairement peuvent être fondus et acquérir par deux étirages successifs toutes les qualités désirables.

— *Usages de l'acier.* Les usages de l'*acier* sont multiples, et tous les produits fabriqués qui doivent présenter une grande résistance à l'usure sont aujourd'hui en *acier*, surtout depuis que le procédé Bessemer a permis d'obtenir cette matière très-rapidement et en grand. Outre les menus objets, limes, scies, outils de toutes sortes, forets, ressorts de montre, etc., on emploie l'*acier* pour la fabrication des rails, des grandes pièces de machines à vapeur et des canons.

Les rails en *acier* ou fer recouvert d'une couche d'*acier* résistent pour un travail égal six à huit fois plus que le fer. Des expériences comparatives nombreuses faites en Angleterre, en France et ailleurs ont démontré que, tout en tenant compte du prix relativement élevé de l'*acier*, on fait une notable économie en employant ce métal pour les rails. Cette économie est plus importante encore si l'on utilise le fer recouvert sur la surface de frottement d'une couche d'*acier* de $0^{m},01$ à $0^{m},015$ d'épaisseur environ. Le fait est assez bien établi pour que les chemins de fer en Europe comme en Amérique ne songent plus qu'à employer l'*acier* ou le fer aciéré. Depuis une quinzaine d'années on construit également des canons en *acier*. Les premiers ont été fondus à l'usine Krupp, à Essen. On en a fondu tout récemment en France, au Creuzot. Ces canons, d'une très-grande résistance, peuvent, sous un volume relativement peu considérable, supporter une charge énorme. Ils se détériorent moins rapidement que les pièces de bronze et coûtent, à poids égal, moins cher que ces dernières. Nous bornerons là ce que nous voulons dire des usages de l'*acier*, car cette matière est tellement employée aujourd'hui qu'il serait trop long de donner une simple énumération. Il nous suffira de répéter que tous les outils, appareils ou pièces qui doivent présenter une grande résistance à l'usure sont aujourd'hui fabriqués en *acier*, dont la provenance et le mode de préparation sont choisis suivant la nature de l'objet à fabriquer et le service qu'il doit rendre.

Nous terminerons en donnant un tableau de la marche de la production de l'*acier* en France. Le progrès ressortira de la comparaison des chiffres fournis par les années 1835, 1869, 1873.

NATURE DES ACIERS FABRIQUÉS.	1835 — TONNES.	1869 — TONNES.	1873 — TONNES.
Acier de cémentation	3,307	6,309	3,615
Acier de forge	2,637	365	255
Acier puddlé	»	22,730	16,596
Acier Bessemer et Martin	»	68,012	135,105
Acier fondu	323	7,610	9.201
TOTAL	6,267	105,026	164,772

ACIER (Michel-Victor), sculpteur français, né à Versailles en 1736, mort en 1799. Il travailla surtout pour les princes allemands et exécuta de beaux groupes pour la manufacture de porcelaine de Saxe établie en Misnie. Le groupe représentant la *Mort du général Schwerin* passe pour son chef-d'œuvre.

ACIÉRAGE s. m. (a-sié-ra-je). Action d'acièrer un métal, de lui donner les qualités de l'acier : *L'*ACIÉRAGE *de la fonte.*

ACIL s. m. (a-sil). Zooph. Genre d'acalèphes, voisin des béroés.

ACILIUS, ACITHIUS ou **ACIS**, dans la géographie ancienne, fleuve de Sicile, coulant de l'Etna dans la mer de Sicile, au N. de Catane. Il tirait son nom d'Acis, tué par Polyphème et changé en fleuve par Neptune, à la prière de Galatée, amante d'Acis.

ACILIUS GLABRIO (Manius), homme politique et général romain du IIe siècle av. J.-C. C'est un des membres les plus célèbres de la famille Acilia. Après avoir étouffé en Etrurie une révolte d'esclaves, il fut élu consul avec P. Cornelius Scipio Nasica (an de Rome, 563; 191 av. J.-C.) et désigné pour prendre le commandement de l'armée d'Orient. Antiochus III, roi de Syrie, venait de se soulever contre la domination romaine. Acilius fit traverser la mer Ionienne à 20,000 hommes d'infanterie, 2,000 cavaliers, 15 éléphants et, rejoint par le contingent de Philippe, roi de Macédoine, alors allié des Romains, il soumit de vive force la Thessalie et la Phthiotide. Antiochus lui barra le passage des Thermopyles; Acilius et Caton, son lieutenant, parvinrent à en déloger les Syriens, et toute la Béotie se soumit. La plupart des villes furent traitées assez humainement; Coronée, qui avait élevé une statue à Antiochus, fut livrée au pillage. Héraclée et Lamia ouvrirent leurs portes; mais les Etoliens, qui avaient envoyé des ambassadeurs au consul romain, reçurent des conditions de paix si dures, qu'ils préférèrent courir les chances de la lutte. Leur vigoureuse résistance arrêta Acilius durant presque une année entière, et Philippe de Macédoine en profita pour préparer sa défection. Averti par Flaminius, qui résidait à Chalcis, Acilius se hâta de lever le siége de Naupacte, d'accorder une trêve aux Etoliens et de ramener son armée en Phocide. Lamia s'était de nouveau soulevée; Acilius l'emporta d'assaut, puis revint à Naupacte, dont il voulait continuer le siége. Son commandement était expiré, et il apprit que L. Corn. Scipio, récemment débarqué à Apollonie avec 13,000 légionnaires, lui succédait à la tête de l'armée. Il revint alors à Rome, où on lui décerna les honneurs du triomphe. Quelque temps après, il disputa la censure à Caton, puis s'écarta volontairement devant son illustre compétiteur.

Acilius Glabrio avait fait construire à Rome le temple de la Piété, érigé sur l'emplacement de la prison où, suivant une tradition ancienne, une jeune femme, Terentia, avait sauvé la vie à son père, condamné à mourir de faim, en le nourrissant de son lait. La consécration de ce temple ne fut faite que par le fils d'Acilius, qui y fit placer une statue en or de son père.

ACILIUS GLABRIO, homme d'Etat romain, de la même famille que le précédent. Il fut élevé à la dignité consulaire en 91 après J.-C., avec M. Ulpius Trajan, le futur empereur. Comme il était doué d'une force prodigieuse, Domitien le força de descendre dans l'arène et d'y combattre un lion énorme. Acilius Glabrio se tira à son honneur de cette périlleuse aventure et abattit le lion sans recevoir lui-même une égratignure. Domitien le bannit peu de temps après, puis le fit condamner à mort, comme suspect d'avoir voulu troubler l'Etat (95 après J.-C.).

ACIMINCUM, ville ancienne de la Pannonie, au confluent du Danube et du Tibissus (la Theiss).

ACINACE ou **ACINAX**, nom d'une divinité scythe. C'était une lame de sabre, élevée sur une quille de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, le sacrifice appelé hippobole. Le nom de cette divinité a été donné par la suite à un poignard particulier aux Perses, aux Mèdes et aux Scythes. V. ACINACE, s. m., au *Grand Dictionnaire* (tome Ier).

ACINDYNUS (Septimius), consul romain du IVe siècle de notre ère. Il n'est connu que par une anecdote rapportée dans la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. Comme il était gouverneur d'Antioche, un habitant fut mis en prison pour n'avoir pu acquitter l'impôt. Il avait une jolie femme, et un vieux libertin s'engagea à payer pour lui s'il lui permettait de passer une nuit avec elle. Le prisonnier y consentit; mais la femme, n'ayant reçu pour salaire, au lieu du prix convenu, qu'un sac plein de terre, alla se plaindre au gouverneur. Acindynus ordonna que le mauvais plaisant payât au fisc la somme due par le prisonnier, et, de plus, il fit adjuger à la plaignante le champ d'où le vieil avare avait tiré la terre qui remplissait le sac. Saint Augustin trouve que le gouverneur avait très-bien jugé. On l'a accusé d'avoir approuvé ainsi indirectement l'action de la femme, poussée par un mari complaisant; mais il a voulu seulement présenter celle-ci comme moins coupable que si elle avait agi par débauche.

ACINETOS ou **ACINETUS**, fils d'Hercule et de Mégare. Il fut tué par le héros dans un accès de fureur, ainsi que sa mère et ses frères.

ACIPENSÉRIDES s. m. pl. (a-si-pain-sé-ri-de — rad. *acipenser*). Ichthyol. Nom donné aux sturioniens par quelques auteurs.

ACI-REALE, ville du royaume d'Italie (Sicile), province de Catane, à 14 kilom. N.-E. de cette ville, station de la ligne de Catane à Messine, sur la Méditerranée, au pied de l'Etna; 35,787 hab. Cette ville, qui passe pour être l'ancienne *Xiphonia*, possède des eaux minérales, des fabriques de toiles et d'étoffes de soie, un port commode, et elle fait un commerce important de vins, de fruits, de soufre et de cire. Elle est défendue par une citadelle, dont la construction est attribuée à Aquilius. On montre, dans ses environs, la caverne où les anciens plaçaient, dit-on, la demeure de Polyphème et la grotte qui servait de retraite à Galatée.

ACITHIUS. V. ACILIUS.

ACK (PAYS D'), ancien pays de la Bretagne, compris dans l'arrondissement actuel de Brest. Sa capitale était Lesneven.

ACK (Jean ou Johann), artiste flamand du XVIe siècle. Il peignait admirablement sur verre, et on connaît de lui de magnifiques vitraux, entre autres ceux de Sainte-Gudule, à Bruxelles; ils représentent Charles-Quint et sa famille; on les a attribués à un certain Jean de Bruxelles, qui n'est autre que lui.

ACKERMANN (Conrad), artiste dramatique allemand, né à Schwerin en 1710, mort à Hambourg en 1771. Il excellait dans la comédie et il contribua beaucoup à perfectionner le théâtre allemand. Vers le milieu de sa carrière, il prit la direction d'une troupe, à la tête de laquelle il alla jouer des pièces allemandes en Russie (à Moscou et à Saint-Pétersbourg), puis il revint prendre la direction du théâtre de Kœnigsberg et enfin celle du théâtre de Hambourg. Il y connut Lessing, qui s'intéressait vivement à ses succès et qui contribua à la fortune du théâtre.

ACKERMANN (Rodolphe), industriel, né à Schneeberg (Saxe) en 1764, mort en 1834. Il apprit l'état de sellier, qu'exerçait son père, puis se mit à voyager en travaillant de son métier. Après avoir parcouru une partie de l'Allemagne, il se rendit successivement à Paris, à Bruxelles, à Londres. Dans cette dernière ville, il entra en relation avec un compatriote, nommé Facius, qui publiait le *Journal de modes*. Ackermann dessinait avec beaucoup de goût. Il eut l'idée de faire paraître dans ce journal des dessins coloriés par lui et représentant des voitures. Ces dessins eurent un tel succès, que de tous côtés on en demanda à Ackermann. Il renonça alors à son premier état, et, quelque temps après, il se mit à faire le commerce d'objets d'art. Un plein succès couronna ses intelligents efforts. Au bout de quelques années, l'ancien sellier, qui s'était marié à une Anglaise, devenait citoyen de Londres et créait dans cette ville un vaste établissement, connu sous le nom de *Repository of arts*. Doué d'un esprit ingénieux et inventif, il s'occupa avec succès de rendre imperméables les toiles de fil et de laine et en fit l'objet d'un grand commerce. En outre, il inventa des essieux mobiles, pour empêcher les voitures de verser, contribua à l'introduction de l'éclairage au gaz, etc. Pendant un voyage qu'il fit en Allemagne en 1818, il se rendit auprès de Senefelder, qui lui apprit les procédés de la lithographie, et, de retour à Londres, il établit une importante imprimerie lithographique. Depuis 1814, il fit paraître, sous le titre de *Repository of arts, literature and fashions*, un journal dont chaque numéro contenait plusieurs planches coloriées. En outre, il publia, sous forme de bibliothèque de poche, une suite d'opuscules topographiques d'une belle exécution, renfermant des gravures à l'aqua-tinta d'une rare perfection. Ce fut lui qui publia, à partir de 1823, les jolis almanachs de poche connus sous le nom de *Forget me not*. Enfin, il publia un grand nombre d'ouvrages traduits en espagnol, pour être vendus dans l'Amérique du Sud, particulièrement au Mexique.

ACKNER (N...), archéologue autrichien, né à Schassburg (Transylvanie) en 1782. Il fit ses études dans les universités de Wittemberg et de Gœttingue, puis visita la France et l'Italie. Spécialement adonné à l'archéologie et à la minéralogie, il explora les monts Karpathes et recueillit des observations minéralogiques intéressantes. Il entra ensuite dans l'enseignement et professa la philosophie et l'archéologie au gymnase d'Hermanstadt. Au bout de treize années d'exercice, il fut nommé premier pasteur protestant de cette ville. On lui doit, entre autres ouvrages : *Antiqua musei Parisiorum* (1809, in-8°); *Minéralogie de la Transylvanie* (Hermanstadt, 1847) et un grand nombre d'articles insérés dans les *Archives* de Schœller (1833-1841).

ACLOCQUE (Paul-Léon), industriel et homme politique français, né à Montdidier (Somme) en 1834. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr en 1853, il passa, en 1855, à l'Ecole d'application d'état-major, fut promu lieutenant en 1857 et donna sa démission l'année suivante. M. Aclocque se tourna alors vers l'industrie et prit part à la fondation d'un grand établissement métallurgique dans l'Ariége. Lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale de la Seine en 1869, il fut chargé, au début de la guerre de 1870, d'organiser un bataillon de mobiles de l'Ariége, puis il devint colonel du 69e régiment de mobiles, à la tête duquel il fut envoyé à l'armée de la Loire et ensuite à celle des Vosges. La bravoure qu'il montra à la bataille de Coulmiers lui valut la croix de la Légion d'honneur. Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé dans l'Ariége député à l'Assemblée nationale. M. Aclocque alla siéger, à l'Assemblée, dans le groupe Feray, faisant partie du centre droit. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la loi des conseils généraux, pour la proposition Rivet et le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de la Chambre à Paris, pour la suppression des gardes nationales, contre l'impôt sur les matières premières, etc. Le 24 mai 1873, M. Aclocque se sépara du groupe Feray pour passer entièrement du côté de la réaction. Il contribua à la chute de M. Thiers, appuya le détestable ministère de combat, vota pour le septennat, contre les propositions Périer et Maleville, pour toutes les mesures de répression; mais il finit par comprendre les dangers d'une pareille politique et vota la constitution républicaine du 25 février 1875. Aux élections du 20 février 1876, il se porta candidat constitutionnel dans la circonscription de Foix et fut élu député par 9,333 voix. Tout en s'occupant d'industrie et de politique, M. Aclocque s'est adonné à la peinture, sous la direction de Picot et de M. Bluhm. Il a exposé, en 1875, un portrait de *M. Vandier*, député, et, en 1876, le *Fumoir de l'Assemblée nationale, à Versailles*, où il a représenté plusieurs de ses collègues dans des attitudes diverses.

ACLOCQUE (Charles-Paul), littérateur français. V. AMEZEUIL, dans ce *Supplément.*

ACLOQUE (André-Arnoult), personnage qui se trouva mêlé à quelques scènes de la Révolution française, né à Paris vers 1750, mort à Sens en 1810. Il était, comme Santerre, brasseur de bière dans le faubourg Saint-Antoine et il fut nommé, le jour même de la prise de la Bastille (14 juillet 1789), représentant de la Commune, puis successivement président de son district et chef de bataillon de la garde nationale. Il figura à l'invasion des Tuileries, dans la journée du 20 juin 1792; il était de garde au château et se trouvait près de Louis XVI lorsque celui-ci prit le bonnet rouge pour s'en couvrir la tête; ce fut, appuyé sur Acloque, que le monarque essaya de haranguer le peuple. Depuis ce jour, on n'entendit plus parler du brasseur.— Son fils, ACLOQUE DE SAINT-ANDRÉ, né vers 1775, a mérité une place marquée dans le *Dictionnaire des girouettes*. Il exerçait à Paris un commerce de vinaigre et de moutarde et fut, en janvier 1814, nommé chef de la 11e légion de la garde nationale. Il signa, le 23 janvier de la même année, une adresse à Napoléon, où il était dit : « Partez, sire, avec sécurité; que nulle inquiétude sur le sort de ce que vous avez, de ce que nous avons de plus cher ne trouble vos grandes pensées. Allez, avec nos enfants et nos frères, repousser le féroce ennemi qui ravage nos provinces. Fiers du dépôt sacré que vous remettez à notre foi, nous défendrons votre capitale et votre trône contre tous les genres d'ennemis. » Deux mois après, Acloque envoyait son adhésion à la déchéance de Napoléon et signait cette adresse à Louis XVIII: « Le Sénat et le gouvernement provisoire viennent de couronner leur généreuse entreprise en proclamant ce prince dont l'antique race fut pendant dix-huit cents ans l'honneur de notre pays. Un peuple magnanime, que des malheurs inouïs n'ont pu abattre, va recouvrer ses droits, que le despotisme du tyran n'avait pu lui faire oublier. La garde nationale est appelée à donner à la France entière l'exemple du dévouement à son prince et à son pays. J'adhère donc avec empressement à l'acte constitutionnel qui rend le trône à Louis-Stanislas-Xavier et à son auguste famille. » Acloque fut aussitôt décoré de la Légion d'honneur et créé par Louis XVIII chevalier de Saint-André, sans doute du nom de la rue où il vendait de la moutarde. On ignore l'époque de sa mort.

ACMON, chef d'une colonie de Scythes qui s'établit en Syrie et en Phénicie. Il mourut pour s'être trop échauffé à la chasse et fut mis au rang des dieux. Son culte florissait dans l'île de Crète. ‖ Un des dactyles idéens. ‖ Fils de Clytius et frère de Mnesthée. (*Enéide.*)

ACMONIA, dans la géographie ancienne, ville de Phrygie, fondée par Acmon, sur les bords du Thermodon.

ACMONIDE, nom patronymique des descendants d'Acmon. ‖ Nom d'un des cyclopes, d'après Ovide.

ACMONIEN, IENNE adj. (a-kmo-ni-ain, i-è-ne). Mythol. gr. Se dit d'un bois où Mars s'unit à la nymphe Harmonie, qu'il rendit mère des Amazones.

ACŒTÈS. V. ACÈTE, dans ce *Supplément.*

ACOLHUACANS, peuple qui habitait une partie du Mexique avant l'invasion des Aztèques.

ACOLLAS (Emile), jurisconsulte et publiciste, né à La Châtre en 1826. Il est fils d'un démocrate qui prit part, sous Louis-Philippe, à la fondation de l'*Eclaireur de l'Indre*. Lorsqu'il eut terminé de brillantes études au collége de Bourges, il se rendit à Paris (1844), où il suivit les cours de l'Ecole de droit, et prit le grade de docteur. En 1849, M. Acollas, à l'occasion des élections pour l'Assemblée législative, fut secrétaire du comité démocratique socialiste de l'Indre formé à Paris. A partir de 1850, il donna à Paris des leçons de droit, comme professeur libre, et fit peu parler de lui jusqu'en 1866. A cette époque, il provoqua la formation d'un comité d'études ayant pour but la refonte de notre législation civile. L'année suivante, ce fut chez M. Acollas que fut décidé et organisé le congrès de Genève, auquel il voulut donner le nom de congrès de la Révolution, mais qui reçut celui de congrès de la Paix. Dans un discours qu'il prononça à la première séance de ce congrès, il s'exprima ainsi : « Nous sommes venus attester l'idée républicaine, la discuter et chercher à la faire triompher. Pour nous, la République est la première des conditions sociales; c'est le fondement indispensable de la paix, c'est la base sans laquelle il n'y a pas de nation libre. » De retour à Paris, il essaya avec quelques amis de provoquer un mouvement, fut arrêté et condamné, le 29 décembre 1867, à un an de prison, sous l'inculpation de manœuvres à l'intérieur et de participation à une société secrète ayant pour objet de renverser le gouvernement. En sortant de prison, il entreprit de fonder un journal, l'*Ouvrier*, dont le programme ultra-radical a seul paru. Lors des élections législatives de 1869, il se prononça hautement pour la coalition des partis hostiles à l'Empire. L'année suivante, il alla occuper à l'université de Berne une chaire de droit qui lui avait été offerte. Pendant la guerre, il resta dans cette ville, d'où il écrivit à M. Gambetta pour lui offrir ses services, puis aux conseils municipaux des grandes villes de France, pour les engager à prendre des mesures révolutionnaires. Après l'insurrection du 18 mars 1871, à Paris, il fut nommé par la Commune doyen de la Faculté de droit, à la place de M. Colmet d'Aage (26 mars); mais, bien que, dans une lettre à M. Valentin, préfet du Rhône, il eût déclaré qu'il était un adhérent de la cause de l'autonomie communale et un complice moral de l'insurrection, il continua à habiter Berne. Au mois d'août 1871, il adressa à l'*Indépendant de Savoie* une série d'articles destinés à discréditer M. Gambetta, et, le mois suivant, il revint à Paris. Il y reprit ses leçons particulières de droit, après avoir vainement sollicité de faire un cours de droit politique pour les ouvriers. Lors des élections pour la Chambre des députés en février 1876, M. Acollas a posé sa candidature dans le VIe arrondissement de Paris. Exposant ses idées dans une réunion publique, il déclara qu'il était pour le gouvernement direct par le peuple; qu'il répudiait l'idée de la République une et indivisible; il demanda la suppression du système représentatif, attendu que le mandat impératif n'a pas de sanction; l'abolition du budget des cultes; le remplacement des armées permanentes par des milices nationales; enfin, il développa ses théories sur le droit de l'enfant naturel, sur l'émancipation de la femme, qui doit être aussi libre que l'homme, etc. Bien qu'au dernier moment il eût invoqué en sa faveur la recommandation de Garibaldi, il n'obtint au scrutin du 20 février qu'une petite minorité, et son concurrent républicain, le colonel Denfert, fut élu. M. Acollas professe les idées les plus avancées en matière de droit comme au point de vue politique. Pour lui, « le socialisme a été le souffle qui a animé les plus grands politiques... La politique obéit à des lois aussi sûres que celles du monde physique, et nos biaisements à l'égard de ces lois ne sont que puérils et pervers. » Théoricien pur, il ne tient compte ni des faits, ni des circonstances, ni du milieu. Il veut, au nom des principes, qu'on suive inflexiblement la ligne tracée d'avance, sans tenir compte des obstacles, et il aimerait mieux se jeter tête baissée dans un précipice, que d'en faire prudemment le tour pour arriver sûrement au but. On lui doit les écrits suivants : *Droit et liberté, l'enfant né hors mariage* (1865, in-8°); *Réponse à M. Thiers, la Question italienne et la question religieuse* (1865, in-12); *Nécessité de refondre l'ensemble de nos codes* (1866, in-8°), critique très-vive du code civil; *Manuel de droit civil* (1869-1873, 3 vol. in-8°), ouvrage très-remarquable, où l'on trouve une exposition complète des systèmes juridiques et un commentaire critique plein de hardiesse du code civil; les *Enfants naturels* (1871, in-32); *Pages d'histoire contemporaine* (1872, in-8°), au sujet de la loi sur l'Internationale; *Loi générale de l'évolution de l'humanité* (1876, in-8°).

ACOLUTH (André), orientaliste allemand, né à Bernstadt en 1654, mort à Breslau en 1704. Ses principaux ouvrages sont : une édition du Coran en quatre langues, avec une traduction, intitulée : *Tetrapla Alcoranica, sive specimen Alcorani quadrilinguis, arabici, persici, turcici, latini* (Berlin, 1701, in-fol.); *Abadias armenus et latinus, cum annotationibus* (Leipzig, 1680, in-4°); *De aquis amoris zelotypiæ* (Leipzig, 1682, in-8°).

ACONATE s. m. (a-ko-na-te). Chim. Sel de l'acide aconique.

ACONCAGUA, volcan du Chili, province d'Aconcagua. C'est la plus haute montagne de l'Amérique; elle n'a que 500 mètres de moins que le sommet le plus élevé de l'Himalaya; par conséquent, elle est la seconde montagne du globe pour l'altitude. Elle a 7,295 mètres.

* **ACONCAGUA**, petit fleuve du Chili, province d'Aconcagua. Il prend sa source dans les Andes et se jette dans l'océan Pacifique, après avoir arrosé Aconcagua, Quillota et La Conception.

* **ACONCAGUA** (PROVINCE D'), division administrative du Chili, bornée au N. par la province de Quillota, à l'E. par les Andes, au S. par le Santiago, à l'O. par l'océan Pacifique; ch.-l., San-Felipe-d'Aconcagua. Agricole et pastorale, cette province renferme des mines de cuivre, qui alimentent trente-sept fourneaux de fonte.

ACONCE ou **ACONTIUS**, jeune homme de l'île de Cée, d'une rare beauté, mais peu favorisé de la fortune. Ayant aperçu dans le temple de Diane une jeune personne nommée Cydippe, il en devint subitement amoureux; mais, sachant qu'elle appartenait à une famille beaucoup plus riche que la sienne, il imagina un singulier stratagème pour vaincre les obstacles que cette circonstance pouvait mettre à son bonheur; il grava sur une pomme ces mots : « Aconce, je jure par Diane de n'être jamais qu'à vous, » et fit rouler la pomme aux pieds de Cydippe. Celle-ci la ramassa par simple curiosité et lut machinalement les mots qui y étaient gravés; elle se trouva ainsi avoir prononcé un serment qui la liait pour toujours, car une loi obligeait d'exécuter tout ce qu'on promettait dans le temple de la déesse. Cependant Cydippe était déjà promise en mariage à un autre; mais, quand on voulut célébrer son mariage, elle fut saisie d'une fièvre violente, et ses parents, pour ne pas la perdre, furent obligés de la donner à Aconce.

ACONIQUE adj. (a-ko-ni-ke — rad. *aconit*). Chim. Se dit d'un acide ($C^5H^4O^4$) obtenu en neutralisant par la soude une solution d'acide bibromopyrotartrique.

* **ACONITINE** s. f. — **Encycl.** Les divers produits extraits des diverses espèces d'aconit, et particulièrement de l'aconit napel, ne sont pas encore suffisamment étudiés pour qu'il soit possible de s'entendre d'une manière définitive sur leur nomenclature. Le nom d'*aconitine*, particulièrement, a été donné à plusieurs alcaloïdes, qui n'ont guère de rapport entre eux que leur communauté d'origine et leurs propriétés toxiques. Il serait superflu d'entrer ici dans l'étude de tous ces corps, et nous laisserons, en attendant une définition plus précise de la science, le nom d'*aconitine* à deux alcaloïdes, d'ailleurs très-différents.

1° *Aconitine amorphe.* Cet alcaloïde, auquel M. Wurtz réserve le nom d'*aconitine* (il appelle *napelline* l'*aconitine* cristallisée), a été découvert par M. Hep dans l'aconit napel et étudié depuis par Marson, Geiger, Berthemot, Stahlschmidt, Hottot, Grove, etc. A l'état hydraté, l'*aconitine* présente l'aspect d'une poudre blanche, très-légère. Si on la chauffe à 85°, elle perd les 20 pour 100 d'eau qu'elle contenait et prend l'aspect d'une résine de couleur ambrée. Cette substance, à laquelle M. Wurtz attribue des propriétés toxiques plus énergiques que celles de l'*aconitine* cristallisée (fait contesté par d'autres), est soluble dans 50 parties d'eau bouillante et dans l'acide azotique; elle forme avec les acides des sels incristallisables.

Le mode le plus usité pour la préparation de l'*aconitine* amorphe est celui de M. Hottot. Après avoir réduit en poudre la racine d'aconit, il la fait macérer pendant huit jours dans l'alcool à 85°, filtre la teinture, la distille au bain-marie, l'agite avec de la chaux éteinte, précipite la solution par un léger excès d'acide sulfurique, évapore à consistance sirupeuse, ajoute au dépôt trois fois son poids d'eau et laisse reposer; il se forme alors à la surface du liquide une huile verte, qu'on enlève à l'aide d'un filtre mouillé; on ajoute ensuite à la liqueur de l'ammoniaque, on porte à l'ébullition, et, après avoir recueilli sur un filtre le précipité, on le lave, on le sèche, on le traite par l'éther pur, qui dis-

sout l'*aconitine*, mais avec elle quelques substances étrangères dont on se débarrasse en évaporant le liquide filtré et dissolvant le produit obtenu dans l'acide sulfurique étendu, faisant bouillir, recueillant le précipité, le lavant, le séchant, le reprenant par l'éther et recommençant à plusieurs reprises ces opérations. On obtient ainsi de $0^{gr},004$ à $0^{gr},006$ d'*aconitine* amorphe par kilogramme de racine.

2º *Aconitine cristallisée.* Ce produit, nous l'avons dit, est différent du précédent; il a pour formule $C^{54}H^{40}AzO'^{20}$. M. Duquesnel a fait connaître un bon moyen de préparation, trop compliqué, malheureusement, pour qu'il nous soit possible de l'exposer ici. Le remarquable produit obtenu par M. Duquesnel se présente en tables rhombiques ou hexagonales, quelquefois sous forme de prismes; très-peu soluble dans l'eau, il est insoluble dans la glycérine et les huiles de pétrole, mais se dissout parfaitement dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. M. Duquesnel prétend, par son procédé, obtenir 3 grammes et même 4 grammes d'*aconitine* par kilogramme de racine d'aconit napel, ce qui peut paraître énorme.

M. Duquesnel affirme que l'*aconitine* cristallisée est de beaucoup plus active que l'*aconitine* amorphe : un dixième et même un centième de milligramme de cette substance suffit, dit-il, pour tuer un petit oiseau; un dixième de milligramme fait périr un petit lapin. Dans les cas d'empoisonnement, on peut reconnaître la présence de l'*aconitine* dans l'organisme au moyen de plusieurs réactifs, notamment l'acide phosphorique, le tanin, l'iodure de potassium, etc.; mais un caractère physiologique plus certain est une sensation de fourmillement sur la langue, qui suit de près l'ingestion de toutes les préparations d'aconit.

Comme agent thérapeutique, l'*aconitine* impose les plus grandes précautions, et les incertitudes nombreuses qui entourent encore sa préparation peuvent constituer un grave danger.

Employée dans des conditions convenables, l'*aconitine*, amorphe ou cristallisée, est un puissant sédatif, particulièrement précieux dans le traitement du rhumatisme articulaire et de certaines otites. On l'emploie généralement en granules contenant deux dixièmes de milligramme d'*aconitine*, et l'on recommande, en tout cas, de ne jamais dépasser la dose de 3 milligrammes en vingt-quatre heures. Le plus sûr est de rester largement en deçà de cette limite.

ACONTE, un des cinquante fils de Lycaon.

ACONTÉE, compagnon de Persée. Aux noces du héros, il fut converti en pierre, à la vue de la tête de Méduse.

ACONTÉE, guerrier latin, tué dans un combat. (*Enéide*.)

* **ACONTIAS** s. m.— Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des caladiées, comprenant quelques espèces, qui croissent au Brésil.

ACONTIUS. V. ACONCE, dans ce *Supplément*.

ACONZIO (Jacques), en latin **Aconitius**, philologue italien, né à Trente en 1492, mort à Londres en 1566. A la fois philologue, philosophe, jurisconsulte et théologien, il s'acquit une grande célébrité par son savoir. Il résida longtemps à Bâle, où il fit imprimer son traité *De methodo, sive recta investigandarum tradendarumque artium ac scientiarum ratione libellus* (1558, in-8º). Ayant abjuré le catholicisme pour se faire protestant, sans cependant admettre tous les principes de Calvin, il se vit accuser de tolérantisme par les disciples de celui-ci et fut contraint de quitter Bâle. Il se retira alors en Angleterre et dédia à la reine Elisabeth son ouvrage le plus considérable : *De stratagematibus Satanæ in religionis negotio, per superstitionem, errorem, hæresim, odium, calumniam, schisma, etc., libri VIII* (Bâle, 1565, in-8º); cet ouvrage a été réimprimé en 1610 et 1674 et traduit plusieurs fois en français, sous le titre de *Stratagèmes de Satan* (Bâle, 1505, in-8º; Delft, 1611 et 1624, in-8º). Le but de l'auteur était d'arriver par la tolérance et par des concessions réciproques, en réduisant à un très-petit nombre les dogmes fondamentaux, à unifier toutes les sectes dérivées du christianisme. Selden lui a appliqué ce qu'on a dit d'Origène : *Ubi bene, nil melius; ubi male, nemo pejus.* On a attribué à tort à Aconzio un ouvrage intitulé *Ars muniendorum oppidorum*, en latin et en italien (Genève, 1585, in-4º).

* **AÇORES.** — Les neuf îles qui composent ce groupe sont : Sainte-Marie et Saint-Michel, au S.-E.; Terceira, Saint-Georges, Graciosa, Fayal et Pico, au centre; Corvo et Florès, au N.-O. Quand elles furent découvertes par les Portugais, ils y trouvèrent beaucoup d'oiseaux de l'espèce des milans, en portugais *azor*, et c'est de là que vient le nom d'*Açores*. Les principales villes sont : Angra, évêché, 12,000 hab., dans l'île de Terceira; Ponta-Delgada, mauvais port, mais ville d'industrie, 16,000 hab., dans l'île de Saint-Michel; Ribeira-Grande, 12,000 hab.; Horta, le meilleur port des Açores, 10,000 hab., dans l'île de Fayal; et dans l'île de Pico, Lagès, renommée pour ses vins.

ACOSTA (Christophe), médecin et naturaliste portugais, né à Mozambique vers 1515, mort en 1580. Il avait le goût des voyages et il se rendit dans les Indes pour en étudier les plantes médicinales. Après diverses aventures, il se fixa à Goa, puis revint en Espagne, où il acquit, à Burgos, une grande réputation comme médecin. On a de lui : *Tratado de las drogas y medicinas de las Indias orientales, con sus plantas* (Burgos, 1578, in-4º), ouvrage remarquable pour le temps et que l'on consulte encore; il a été traduit en italien par Guilandi (Venise, 1585, in-4º), en latin par L'Ecluse (Anvers, 1585, in-8º) et en français par Monardez (Lyon, 1619, in-8º). Acosta a de plus donné une *Relation* de ses voyages et écrit un livre à la louange des femmes (Venise, 1592, in-8º).

ACOSTA (Joachim), officier et savant américain, né dans l'Amérique centrale vers la fin du siècle dernier. Il entra de bonne heure dans l'armée colombienne, où il servit dans l'arme du génie, et resta dans la Nouvelle-Grenade après la dissolution de la république de Colombie (1831). Trois ans plus tard, en compagnie du botaniste Cespedes, il fit un voyage scientifique dans la vallée del Socorro. Devenu colonel, il fut mis, en 1841, à la tête d'un corps de troupes qu'il conduisit d'Antioquia à Anserma, et s'occupa en même temps d'étudier les mœurs des indigènes de cette région. C'est alors qu'il conçut l'idée d'écrire l'histoire de la Nouvelle-Grenade. Pour amasser des matériaux, il se rendit en 1845 en Espagne, puis passa en France, où il resta plusieurs années. Pendant son long séjour à Paris, il fit paraître une carte de la Nouvelle-Grenade et publia un ouvrage très-intéressant intitulé : *Compendio historico del describimiento y colonizacion de la Nueva-Grenada en el siglo decimo sexto* (Paris, 1848, in-8º). En outre, il donna une édition corrigée et augmentée de l'ouvrage de J. de Caldas, intitulé : *Semenario de la Nueva-Grenada, miscellanea de ciencias, literatura, artes y industria* (Paris, 1849, in-8º). De retour en Amérique, le colonel Acosta s'est fixé à Santa-Fé-de-Bogota, d'où il a adressé à diverses reprises, à la Société de géographie de Paris, des documents pleins d'intérêt qui ont paru dans le bulletin de cette Société.

ACOTER v. a. Entourer d'un acot : ACOTER *une couche*.

* **ACOTYLÉDON, ACOTYLÉDONE** ou **ACOTYLÉDONÉ** adj. — **Encycl.** La classification botanique de Laurent de Jussieu, classification qui paraît tout d'abord purement artificielle quand on la juge superficiellement, mais qui devient extrêmement naturelle pour ceux qui l'étudient avec le soin qu'elle mérite, cette classification, disons-nous, admet trois grandes classes : les *acotylédones*, les monocotylédones et les dicotylédones.

Ce caractère, tiré de l'absence ou du nombre des feuilles cotylédonaires, pourrait, en effet, paraître tout à fait secondaire et partant impropre à servir de base à la nomenclature botanique tout entière; mais l'étude révèle bientôt chez les trois ordres de végétaux des différences de structure tout à fait capitales, et qui semblent désormais appelées à jouer le rôle principal dans les classifications, quelques noms nouveaux qu'on puisse d'ailleurs inventer pour les substituer à ceux qu'avait créés Jussieu. Quoi de plus frappant, en effet, que la structure spéciale des organismes qui nous occupent ici, c'est-à-dire ceux des végétaux dépourvus de cotylédons? Ce tissu, purement cellulaire dans les végétaux les plus élémentaires de la série (algues, champignons et lichens), est à peine traversé, dans le second degré de l'échelle (mousses et hépatiques), de quelques nervures ou cellules allongées, qui n'ont encore aucun des caractères propres des vaisseaux, et possède, dans les genres les plus rapprochés des monocotylédones (fougères, équisétacées), des vaisseaux élémentaires, d'une structure particulière qui leur a fait donner le nom de vaisseaux rayés ou scalariformes. Du reste, les vaisseaux spiraux ou trachées sont à peu près absents, au moins dans l'âge adulte du végétal. Un fait non moins remarquable et qui suffirait largement pour caractériser l'ordre des monocotylédones, c'est l'absence d'organes de fructification proprement dits, si l'on refuse ce nom aux spores. Le mode de développement de ces spores varie, du reste, dans les trois classes de l'ordre des monocotylédones. Le végétal se reproduit, dans la première classe, par des turgescences irrégulières qui se montrent sur la surface des spores. Nulle trace, jusqu'ici, de radicule ni de plumule. Dans les mousses et les hépatiques, le corpuscule reproducteur émet un ou deux filaments dont l'extrémité libre donne naissance à des appendices spéciaux qui rappellent la plumule et la radicule des monocotylédones. Chez les végétaux de la quatrième classe, les spores se développent en un prolongement latéral celluleux, qui s'allonge progressivement en donnant naissance à des vésicules ajoutées les unes aux autres et à une plumule et une radicule bien caractérisées. Ces phénomènes, bien distincts assurément de ceux qu'on observe dans la reproduction des monocotylédones, avaient paru suffisants à de Candolle pour rejeter les végétaux de la dernière classe dans l'ordre des monocotylédones, où ils formaient la classe des monocotylédones cryptogames; mais cette désignation nous paraît doublement mauvaise; car ces végétaux sont manifestement dépourvus de cotylédons et leur fructification les rapproche sensiblement des phanérogames, de sorte que, s'il était permis de forcer un peu le sens des mots, on pourrait les appeler *acotylédones* phanérogames, juste l'opposé de la désignation adoptée par Jussieu.

Chacun sait que, dans l'histoire du globe, les organismes, tout à fait élémentaires au début de la vie terrestre, se sont progressivement compliqués. Aussi les monocotylédones forment-ils la base de la population botanique des terrains les plus anciens. On a calculé qu'ils représentent les six septièmes de la flore du grès bigarré, au lieu qu'ils représentent à peine un sixième de la flore contemporaine.

* **ACOUSTIQUE** s. m. — **Encycl.** On trouvera de nouveaux développements à l'article SON, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 869.

ACOZ, village de Belgique, province de Hainaut, à 12 kilom. de Charleroi, sur le chemin de fer Grand-Central belge; 800 hab. Hauts fourneaux et laminoir.

ACQUAPENDENTE, ville du royaume d'Italie, dans les anciens Etats de l'Eglise, à 20 kilom. O. d'Orvieto; 3,000 hab. Située sur une hauteur, cette ville tire son nom des cascades qui s'en précipitent. Siége d'un évêché.

ACQUAVIVA (André-Mathieu), duc d'Atri et de Teramo, homme politique et érudit italien, né vers 1466, mort vers 1520. Il appartenait à l'une des premières familles de Naples, et il partagea sa vie entre la guerre et la littérature. Quand Charles VIII envahit l'Italie, il prit parti pour les Français contre les Espagnols et servit glorieusement dans les rangs de notre armée. Un peu plus tard, il tomba entre les mains de Gonsalve de Cordoue et fut envoyé prisonnier en Espagne; il ne sortit de captivité que moyennant une très-forte rançon. Revenu en Italie, il consacra une partie de son immense fortune à encourager les lettrés et les savants; il établit dans son palais une imprimerie, d'où sortirent, entre autres, les poésies de Sannazar. On lui doit à lui-même un traité sur les *Moralia* de Plutarque. Beaucoup de ses contemporains ont loué, dans des panégyriques, des dédicaces, des pièces de vers, la générosité d'Acquaviva et son goût pour les lettres.

ACQUIGNY, village et commune de France (Eure), cant., arrond. et à 5 kilom. de Louviers; 848 hab. Dans l'église, belles boiseries et riches reliquaires; dans le cimetière, chapelle bâtie sur les tombeaux de saint Vénérand et de saint Maur; aux environs, vestiges d'un camp romain et débris d'une forteresse du moyen âge.

ACQUINO (Juvénal D'), chroniqueur piémontais du XVIe siècle. Les éditeurs des *Monumenta historiæ patriæ* (*Sardiniæ*) *scriptorum* (1839, t. III) ont inséré de lui dans leur recueil une *Chronique du Piémont*, écrite en latin et qui va de 1475 à 1515.

* **ACQUISITION** s. f. — **Encycl.** Il existe plusieurs modes d'*acquisition* de la propriété : les modes primitifs et les modes dérivés ou secondaires. Les premiers se rapportent exclusivement aux objets qui se trouvent sans maître au moment de la prise de possession et qui sont saisis par droit de premier occupant. Les seconds se rapportent aux mutations qui résultent de ventes à titre gratuit ou onéreux, cession par voie testamentaire ou tout autre moyen de transmission indiquant que la chose cédée était possédée avant le moment de la cession. Les modes secondaires d'*acquisition* ayant été traités dans le *Grand Dictionnaire* aux mots VENTE, TESTAMENT, SUCCESSION, nous nous contenterons de traiter dans le présent article des modes primitifs.

Le premier de ces modes est l'occupation. Dans des pays comme ceux d'Europe, où le sol tout entier est possédé par des propriétaires établis depuis plus ou moins de temps, le droit de premier occupant ne s'exerce pas pour le sol, par cette excellente raison que tout est pris. Mais supposez, même à l'époque présente, la découverte d'un nouveau territoire dans une des nombreuses régions encore inconnues ou inoccupées. Il va de soi que le premier qui mettra le pied sur ce sol vierge pourra, sans léser personne, prendre possession de la terre par lui découverte. Nul ne pourra la lui disputer, et son droit de propriété sera également manifeste si, le premier, il installe un établissement quelconque sur le sol jusqu'alors inoccupé.

Le droit moderne, qui repose si souvent encore de nos jours sur la force, admet même très-bien que celui qui le premier met le pied sur une terre où n'a point pénétré la civilisation moderne peut s'en déclarer légitime propriétaire, sauf à se recommander du gouvernement auquel il appartient par sa nationalité ou par le service dont il est chargé. C'est ainsi qu'on trouve parfaitement normal et légitime qu'une nation européenne s'installe en véritable propriétaire sur un point quelconque du globe où n'a point pénétré la civilisation qu'elle représente. Nul n'oserait lui contester le titre de propriétaire alors même que cette nation aurait dû, pour s'établir, exterminer ou réduire à l'obéissance les peuplades sauvages qui avant elle occupaient le territoire en question et y vivaient de temps immémorial.

Quelques philanthropes chagrins, et qui n'ont point compris que les races inférieures, incapables de se transformer, doivent tôt ou tard disparaître, déclament vivement contre des occupations de cette nature, qui leur paraissent souverainement injustes. Mais lorsque l'existence de certaines races est incompatible avec le progrès de la civilisation, entre deux maux il faut choisir le moindre, et le moindre est de beaucoup la disparition des peuplades sauvages, qui, ne pouvant s'assimiler la civilisation moderne, se révoltent contre elle et en entravent la marche. Ajoutons, d'ailleurs, que, le voulussions-nous, il nous serait impossible d'empêcher l'extinction de ces races, parce que la loi de la lutte pour vivre les condamne fatalement à succomber. Mais il ne résulte pas de là qu'il ne faille pas réprouver toute mesure barbare prise contre des peuples faibles et que leur ignorance, leur état d'abaissement mettent à la merci de l'homme civilisé. Nous croyons que le droit de la civilisation moderne ne saurait dépasser l'occupation des territoires qu'elle juge utile d'exploiter, et qu'elle doit, après avoir pris pied sur ces terres nouvelles, faire bénéficier du progrès qu'elle y apporte les naturels eux-mêmes. Elle ne peut les traiter en ennemis que le jour où il est manifeste que les colons établis par elle sont menacés de succomber s'ils ne triomphent des naturels. Telles sont, à nos yeux, les bases du droit de premier occupant lorsque ce droit s'applique à des terres habitées par des peuples sauvages.

Mais ce droit reçoit, en outre, de fréquentes applications dans des circonstances bien moins solennelles et qui se rattachent à la vie commune. C'est en vertu de ce droit que le gibier appartient au chasseur qui l'a tué, que le poisson est la propriété de celui qui l'a pris. On remarquera qu'ici gibier et poisson n'étaient la propriété de personne et que le premier qui les a saisis s'en peut déclarer le légitime propriétaire.

Il ne faudrait pas confondre ces objets qui par nature sont essentiellement sans maître avec ceux qui, trouvés sur la voie publique par exemple, ont nécessairement un propriétaire, dont le droit de possession n'a pu disparaître par le fait seul qu'ils ont été perdus. Ces objets, chacun le sait, doivent être déposés dans les bureaux des commissaires de police, et nul, sous aucun prétexte, au moins pendant une certaine durée, ne peut se les approprier. Si, au bout d'un certain temps fixé par l'usage ou par la loi, ces objets ne sont point réclamés, ils deviennent la propriété de celui qui les a trouvés et sont considérés comme ayant été abandonnés par leur propriétaire.

Au nombre des modes primitifs d'*acquisition* de la propriété, on compte encore l'accession ou droit d'accession. C'est, en effet, une *acquisition* directe et primitive, en ce sens du moins qu'elle s'opère sans que la volonté d'un propriétaire antérieur y soit pour rien.

On peut diviser tous les genres d'accession en deux groupes principaux, suivant que l'accession s'opère par voie d'incorporation d'une chose à une autre ou par voie de spécification, c'est-à-dire par la transformation qu'un travail de main d'homme fait subir à une matière première ou brute appartenant à une autre personne.

L'accession par incorporation résulte de l'installation sur un sol possédé d'immeubles ou de plantations faisant corps avec le sol. En effet, la propriété du sol emporte la possession du dessous et du dessus. Si donc un individu veut, avec des matériaux à lui, construire sur un sol possédé, il va de soi que l'immeuble construit appartiendra au propriétaire du sol, à la condition par celui-ci de payer la main-d'œuvre et le prix des matériaux. Il va de soi aussi que celui qui aurait construit sans l'aveu du propriétaire peut être tenu de remettre les choses en l'état, de démolir la maison et d'enlever les matériaux si le propriétaire du sol ne consent pas à les acquérir. En effet, le sol est le principal, les bâtiments en sont l'accessoire, et l'accessoire suit juridiquement la condition du principal. Quelques jurisconsultes ont même poussé les choses plus loin et ont vu dans le droit d'accession, non pas une *acquisition* nouvelle, mais une continuation, une simple persistance du droit du propriétaire du fonds. Ils ont soutenu que le propriétaire possédait avant la construction une propriété non bâtie, et qu'après il possédait une propriété bâtie. Suivant eux, la qualité et la modalité de la chose avaient seules changé. Son identité et sa substance n'avaient subi aucune modification.

Il existe un autre moyen d'*acquisition* par accession et qui ne manque pas d'importance; nous voulons parler du droit d'accession par alluvion. On sait qu'un fleuve, par exemple, entraîne avec lui des masses de détritus et de terres arrachées aux rives contre lesquelles il se heurte, et qu'il dépose ces détritus et ces terres sur certains points de son parcours, accroissant ainsi tel ou tel point de la rive. Or, ces détritus charriés, comme aussi les parcelles de terre enlevées sur les rives et portées souvent à de grandes distances, ne sauraient être réclamés par personne. Si donc ils viennent s'ajouter au terrain d'un propriétaire riverain, ils deviendront sa propriété et lui appartiendront, pour ainsi dire, par droit de premier occupant.

Le droit d'accession s'applique également aux objets mobiliers, et ce cas constitue la spécification, c'est-à-dire le fait d'un artiste qui, prenant une matière première appartenant à un autre, la transforme par son travail et en fait un objet en quelque sorte nouveau. On a beaucoup discuté sur la question de savoir à qui appartient l'objet ainsi transformé. Constitue-t-il la propriété de celui qui a fourni la matière première, par la raison qu'on peut soutenir qu'elle était indispensable à la création de l'objet? L'artiste, au contraire, peut-il réclamer l'objet comme sa propriété, parce qu'il a transformé la matière première et lui a donné une valeur qu'elle ne possédait point? Les jurisconsultes anciens disputèrent longuement sur ce point, les uns tenant pour l'artiste, les autres tenant pour celui à qui appartenait la matière. Justinien mit fin à ces controverses en décidant que l'on examinerait s'il était possible de ramener l'objet ouvragé à l'état de matière brute. Si oui, l'objet confectionné appartenait au propriétaire de la matière première; dans le cas contraire, il appartenait à l'artiste. Mais cette disposition ridicule n'a point passé dans le droit moderne, et le code civil dit que les juges trancheront la question de propriété d'après les règles de l'équité. La partie qui sera dépossédée sera indemnisée par la partie à laquelle la chose aura été adjugée. Si le travail qui sera venu s'ajouter à la matière n'a qu'une valeur qui ne dépasse pas celle de la matière elle-même, la propriété de cette dernière sera considérée comme emportant de droit celle du travail ajouté. Mais s'il s'agit d'un travail artistique, dont la valeur dépasse manifestement et de beaucoup celle de la matière employée, celui qui aura fourni son talent ou son travail sera considéré comme propriétaire de l'objet. Dans les deux cas, le propriétaire de l'objet sera tenu d'indemniser celui qui aura fourni soit le travail, soit la matière.

ACQUISTI (Luigi), sculpteur italien, né à Forli en 1744, mort en 1824. Il a exécuté divers grands morceaux de sculpture à Bologne, à Rome et à Milan. Le beau groupe de *Vénus apaisant Mars* (villa Sommariva, sur le lac de Côme) passe pour son chef-d'œuvre.

* **ACQUIT** s. m. — **Encycl.** Législ. *L'acquit à caution* est une quittance imprimée et timbrée, qui est délivrée par les employés de la régie aux personnes qui envoient d'un lieu à un autre des marchandises, des denrées soumises au régime des droits ou de l'examen. Il existe deux sortes d'*acquit* à caution : l'*acquit* à caution de payement et l'*acquit* à caution de transit. L'*acquit* à caution de payement est pris par toute personne qui, voulant faire transporter un objet soumis à des droits de régie, ne paye pas ce droit au moment du départ. Il a pour objet de légitimer le transport de cet objet et en même temps de garantir le payement des droits. L'expéditeur doit faire sa déclaration au bureau d'octroi le plus voisin du lieu d'où il fait l'envoi. Cette déclaration contient la soumission de faire décharger, dans un délai déterminé, l'*acquit* à caution par les employés du bureau d'octroi le plus rapproché du lieu de destination. Elle doit être signée par l'expéditeur et par la caution qui répond du payement des droits. L'*acquit* à caution de transit a pour double objet de légitimer le transport des objets soumis aux droits et de garantir que le transport sera effectué. Il est délivré par les bureaux de douane pour le transport par cabotage ou par terre. Au bureau où l'on délivre l'*acquit*, on met les marchandises sous balle cordée et plombée, et lorsqu'elles arrivent soit à la frontière, soit à l'entrepôt, elles subissent une vérification de la part des agents. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'expéditeur doit faire décharger l'*acquit* à caution. Les délais accordés pour le rapport de l'acte de décharge varient selon la distance des lieux à parcourir. Ils sont d'un jour par 20 kilom., en y ajoutant le temps jugé nécessaire pour les stations, soit du roulage, soit de la navigation intérieure. Enfin l'expéditeur a, en outre, un délai de vingt jours, qui, dans certains cas, peut être augmenté, pour faire les démarches nécessaires à la régularisation de la décharge en bonne forme. Si cet acte de décharge ne se fait pas au bureau de douane, il doit porter l'indication du nom, du domicile et de la profession de celui qui l'a remis, et, lorsqu'on a constaté sa validité, les soumissions faites par l'expéditeur ou la caution sont annulées en leur présence et les sommes qu'ils ont pu consigner leur sont rendues. V. PASSAVANT, au *Grand Dictionnaire* (tome XII).

ACRA (*haut, élevé*), nom donné, dans l'antiquité, à plusieurs villes ou citadelles bâties sur des lieux élevés. Les principales étaient :

ACRA ou **HYDRUSE**, ville de la Grande Grèce, dans la Iapygie, à l'extrémité du cap Iapygium, aujourd'hui cap LEUCA, dans le royaume de Naples.

ACRA, ancienne ville de l'Italie, renfermant le port de Brindes.

ACRA, ancienne ville de Sicile, située à l'O. de Syracuse, non loin de Noto. Elle fut bâtie par une colonie syracusaine 70 ans après la

fondation de Syracuse. ‖ Ancienne ville de Scythie, qu'on croit la même que celle que Ptolémée place dans la Sarmatie européenne, sur le Palus-Méotide. Pline parle d'*Acra Taurorum;* mais ce dernier nom doit s'appliquer à une ville qui était située dans la Sarmatie asiatique. ‖ Ancienne ville de l'Acarnanie, province de la Grèce. ‖ Ancienne ville de la Syrie, près de l'Oronte, au-dessus d'Antioche, aux environs de Daphné. Ortélius dit qu'elle portait aussi le nom d'*Aspasium*. ‖ Ancienne ville d'Asie, située au delà du Tigre.

ACRA, nom d'une des collines sur lesquelles Jérusalem était bâtie, avant qu'on y eût joint la ville de David, qui était sur le mont Sion. Son nom lui vint de la citadelle qu'Antiochus y fit construire et qui fut détruite par Simon Macchabée, d'après l'historien Josèphe. Ce lieu était appelé par quelques-uns Acaron; la *Vulgate* dit la Citadelle. Plus tard, on construisit sur cet emplacement le palais d'Hélène, reine des Adiabéniens, celui d'Agrippa, ainsi que la salle des archives et celle où s'assemblaient les magistrats de Jérusalem. Les chevaliers de Saint-Jean y eurent un hôpital pour loger les pèlerins qui venaient visiter les lieux saints; de là, dit-on, leur vint le nom de chevaliers de Saint-Jean-d'Acre, nom qui fut donné également à la ville de Ptolémaïs.

ACRA, ville d'Afrique. V. INKRAN, au *Grand Dictionnaire* (t. IX).

ACRABATA, dans la géographie de la Bible, ville de la demi-tribu de Manassé, en deçà du Jourdain, confinant à la tribu d'Issachar. Elle donna son nom à l'Acrabatène, une des onze toparchies de la Judée.

ACRABATANE, dans la géographie ancienne, nom d'un lac d'Ethiopie, près de la rivière d'Astaboras, aujourd'hui Tacazzé. La contrée était nommée le pays des scorpions, à cause du grand nombre de ces animaux qui l'infestaient. *Acrab* signifie un *scorpion* en hébreu, en syrien, en chaldéen, en éthiopien.

ACRABATÈNE, la troisième des onze toparchies de la Judée, selon quelques auteurs, la cinquième selon d'autres. Elle s'étendait vers l'orient, entre Sichem et Jéricho, dans la demi-tribu de Manassé, à l'O. du Jourdain. Josèphe parle d'un grand combat qui fut livré sur les frontières de l'Acrabatène, entre les Juifs et les Samaritains, à l'occasion du meurtre d'un Galiléen, et dans lequel les Samaritains furent complétement défaits. ‖ Canton de Judée, dans la tribu de Siméon, situé sur les frontières de l'Idumée, vers l'extrémité de la mer Morte.

ACRABIM, dans la géographie de la Bible, ville ou bourg de l'Acrabatène, sur la route de Sichem à Jéricho, près et à l'E. de la première de ces deux villes. Son nom signifiait *la Montée du scorpion*, d'après la *Vulgate*.

ACRÆA, fille d'Astérion, fleuve de l'Eubée, et sœur de Prosymna et d'Eubée. Les trois sœurs furent les nourrices de Junon. ‖ Une des néréides.

ACRÆPHEUS, fils d'Apollon, qui donna son nom à la ville d'Acræphia, en Béotie, d'après Strabon.

ACRAGAS, dans la géographie ancienne, nom d'un fleuve et d'une montagne, avoisinant Agrigente.

ACRAGAS, nom grec d'Agrigente, ville de Sicile. ‖ Ancienne ville de Thrace. ‖ Ancienne ville de l'île de Chypre. ‖ Ancienne ville de l'Eubée. ‖ Ancienne ville de l'Etolie. ‖ Ancienne ville de la Lydie, qui paraît avoir été depuis la ville épiscopale d'Acrassus, dont l'évêque Patrice fit partie du concile de Chalcédoine.

ACRAGAS, fils de Jupiter et d'Astérope, une des filles de l'Océan. Il fonda, en Sicile, la ville d'Agrigente, dont le nom grec est Acragas.

ACRAGAS, sculpteur grec. Pline raconte qu'il a vu dans le temple de Bacchus, à Rhodes, des coupes où cet artiste avait gravé des chasses, des bacchantes et des centaures.

ÂCRAMA s. m. (â-kra-ma). Mythol. ind. Ermitage, habitation d'un solitaire. ‖ Chacune des quatre périodes de la vie religieuse.

ACRAS, ancienne montagne de la Syrie, près de Laodicée. Par suite d'un tremblement de terre, en 856, cette montagne tomba dans la mer. Son nom, qui signifie *chauve*, lui fut donné parce qu'elle ne portait aucun arbre.

ACRAT ou **ACRATH**, dans la géographie ancienne, ville de la Mauritanie Tingitane. C'est aujourd'hui VELEZ ou BELIS, dans le royaume de Fez (Maroc).

ACRATOPOTE (*qui boit du vin pur*), surnom de Bacchus.

ACRATOPOTE, héros honoré à Munychie, un des bourgs de l'Attique, selon Polémon, cité par Athénée.

ACRATOS ou **ACRATUS**, génie de la suite de Bacchus, dont on voyait la représentation, selon Pausanias, dans le temple de ce dieu situé entre le Céramique et la porte du Pirée.

ACRAUX s. m. pl. (a-krô). Angles d'un harpon. Buffon a employé ce mot en parlant des harpons avec lesquels on assaille l'hippopotame.

ACRÉEN, ENNE adj. (a-kré-ain, è-ne — gr. *akraios;* de *akra*, sommet, citadelle). Mythol. gr. Epithète d'un grand nombre de divinités adorées sur des lieux élevés ou protectrices de citadelles ou de villes : *Minerve* ACRÉENNE. *Jupiter* ACRÉEN.

ACREL (Olof), chirurgien suédois, né près de Stockholm en 1717, mort à Stockholm en 1807. Il fit ses études médicales en Suède et vint se perfectionner à Paris; il servit même dans l'armée française en qualité de chirurgien, puis, de retour dans sa patrie, se fit recevoir membre de l'Académie de chirurgie suédoise et agrégé de l'Académie des sciences de Stockholm. Il fut nommé ensuite président de cette société savante et devint professeur de chirurgie et premier chirurgien du lazaret. Il était aussi associé étranger de l'Académie de chirurgie de Paris. A la fin de sa carrière, il eut la direction générale des hôpitaux de Suède. On lui doit : un *Traité sur les plaies récentes* (Stockholm, 1745, in-8º); des *Observations de chirurgie* (Stockholm, 1750, in-8º); une *Dissertation sur l'opération de la cataracte* (Stockholm, 1766, in-8º); un *Discours sur la réforme nécessaire dans les opérations chirurgicales* (Stockholm, 1767, in-8º).

ACRIA, ancienne ville de Grèce, dans la Laconie, fondée par Acrias. Elle était située à l'embouchure de l'Eurotas. ‖ Ancienne ville d'Espagne.

ACRIAS, fondateur de la ville d'Acria, en Laconie. Il fut un des prétendants d'Hippodamie et perdit la vie en disputant le prix de la course contre le père de cette princesse.

ACRISIONÉIS, nom patronymique de Danaé, fille d'Acrisius.

ACRISIONIADES, nom patronymique des descendants d'Acrisius. Il désigne particulièrement Persée.

* **ACRISIUS**, roi d'Argos, arrière-petit-fils de Danaüs et père de Danaé. Il était fils d'Abas, roi des Argiens, et d'Ocalée, fille de Mantinée, et frère jumeau de Prœtus. Selon la Fable, les deux frères se haïssaient dès le ventre de leur mère; aussi se disputèrent-ils longtemps le sceptre d'Argos. Ils finirent par se partager le royaume. Prœtus eut Tirynthe et Acrisius régna sur Argos. D'après Ovide, ce serait Persée qui, avant l'accident dont Acrisius, son grand-père, fut victime, l'aurait rétabli sur le trône d'Argos, dont il venait d'être chassé par Prœtus. Quoi qu'il en soit, Acrisius épousa Eurydice, fille de Lacédémon, et eut d'elle Danaé, qu'il renferma dans une tour, afin d'éviter les funestes effets de la prédiction qui lui avait été faite, qu'il mourrait de la main de son petit-fils. Malgré ces précautions, l'oracle dut s'accomplir. Acrisius, étant allé à Larisse, où le roi de cette contrée, Teutamius, célébrait des jeux funèbres en l'honneur de son père, y rencontra Persée, fils de Danaé, qui était venu pour concourir. Tous deux se disposaient à retourner à Argos, lorsque le héros, voulant faire preuve de son adresse à lancer le disque, atteignit malheureusement son grand-père, qui fut tué sur le coup. D'autres disent que ce fut la vue de la tête de Méduse qui changea Acrisius en pierre. Acrisius passe pour avoir institué un second conseil des amphictyons, qui s'assemblait, comme l'autre, deux fois l'an, dans le temple de Delphes.

ACRITAS, ancien nom d'un cap de la Messénie, d'après Ptolémée et Strabon. C'est aujourd'hui le *cap de Gallo*, dans la Turquie d'Europe.

ACROATHON ou **ACROATHOS**, dans la géographie ancienne, ville de la Thrace, sur le mont Athos, dont les habitants passaient pour vivre une fois plus longtemps que les autres peuples. ‖ Nom d'un promontoire formé par la partie la plus orientale du mont Athos.

ACROB, dans la mythologie persane, chef des anges qui sont répandus dans l'univers. Il est chargé de veiller sur leur conduite.

ACROCORINTHE, citadelle de la ville de Corinthe.

ACRODONTE adj. (a-kro-don-te — du gr. *akros*, haut; *odous, odontos*, dent). Erpét. Se dit des reptiles ophidiens et sauriens, dont les dents, implantées sur le bord supérieur de la mâchoire, semblent de simples expansions de celle-ci.

ACRON, un des compagnons d'Enée. Il fut tué par Mézence, tyran d'Etrurie. (*Enéide*.)

ACRON, roi de Cenina, petite ville du Latium, dont le territoire fut envahi par Romulus. D'après Tite-Live, ce dernier tua Acron et consacra ses dépouilles à Jupiter Férétrien.

ACROTATUS, fils de Cléomène II, roi de Sparte. Il succéda à son père au commencement du IVe siècle av. J.-C. Sollicité par les Agrigentins, qui demandaient des secours à Sparte contre Agathoclès, il partit avec quelques vaisseaux, sans le consentement des éphores, fut jeté par la tempête à Apollonie, sur les bords du golfe Adriatique, et débloqua cette ville, assiégée par Glaucias, roi d'Illyrie. Il se dirigea ensuite sur Tarente, dont il décida les habitants à secourir les Agrigentins, et se rendit alors à Agrigente, où il fut accueilli à bras ouverts. Mais, au lieu de seconder les préparatifs de guerre, il se plongea dans la débauche et souleva le peuple contre lui en faisant assassiner un réfugié syracusain, Sosistrate. Forcé de se rembarquer nuitamment, il revint à Sparte et la république lui confia néanmoins le commandement d'une armée envoyée contre Aristodème, tyran de Mégalopolis. Son incapacité valut aux Lacédémoniens une sanglante défaite, durant laquelle il perdit la vie.

ACROTATUS, petit-fils du précédent, qui monta sur le trône de Sparte vers 268 av. J.-C. En l'absence de son père Aréus, il défendit vaillamment la ville, assiégée par Pyrrhus, et donna le temps à l'armée de secours de forcer Pyrrhus à se retirer.

* **ACROTÈRE** s. m. — Proue de navire qui désigne, sur les médailles, soit une victoire navale, soit une ville maritime.

ACSENCAR-AL-BOURSKY, connu aussi sous les noms de **Borsequin**, **Burgoldas**, **Borgel**, **Burso**, etc., général arabe du XIIe siècle. Il était gouverneur de Mossoul au moment où les croisés assiégèrent cette ville, en 1114, et il se fit remarquer par sa bravoure. Le calife Mostarched l'employa ensuite, en 1121 et 1122, à reprendre Bagdad, occupée par un rebelle, Dobaïs. Il fut assassiné par les Ismaéliens en 1124.

ACTÉE, ACTÉA ou **ACTÆA**, surnom d'Orithyie, fille d'Erechthée, roi d'Athènes. ‖ Une des néréides.

ACTÉON, nom d'un des chevaux du Soleil, selon Fulgence.

Actes et paroles, par Victor Hugo (1875-1876, 3 vol. in-8º). Ces trois volumes embrassent toute la vie publique du grand écrivain, de 1841 à 1875, ou, si l'on aime mieux, de sa réception à l'Académie française à son entrée au Sénat. Le recueil de ses discours le montre successivement à l'Académie, à la Chambre des pairs, dans les réunions électorales de 1848, à l'Assemblée constituante, à l'Assemblée législative, en exil après le 2 décembre et continuant son rôle politique soit par des manifestes, soit par d'éloquents discours prononcés sur les tombes des proscrits. Enfin, rentré en France à la chute de l'Empire, il prend la parole en maintes occasions graves, à Paris, à Bordeaux et à Bruxelles. L'ouvrage entier se divise naturellement en trois séries : *Avant l'exil, Pendant l'exil, Depuis l'exil*, qui sont les sous-titres de chacun des trois volumes.

Avant l'exil est précédé d'une introduction intitulée : le *Droit et la loi*. C'est un morceau capital, et qui sert bien de frontispice à ces discours prononcés dans les séances orageuses de la Constituante et de la Législative, à ces plaidoyers pour l'abolition de la peine de mort, à ces protestations pour la Pologne, pour la liberté de la presse, contre la proscription, contre la déportation, qui remplissent tout le volume, et dans lesquels V. Hugo se montre si ardent défenseur du droit contre la loi. Cette formule, qui au premier abord pourrait sembler obscure, avait besoin d'être expliquée, commentée. V. Hugo l'a fait en termes magnifiques : « Toute l'éloquence humaine, dans toutes les assemblées de tous les peuples et de tous les temps, peut se résumer en ceci : la querelle du droit contre la loi. Cette querelle, et c'est là tout le phénomène du progrès, tend de plus en plus à décroître. Le jour où elle cessera, la civilisation touchera à son apogée, la jonction sera faite entre ce qui doit être et ce qui est.. Le droit et la loi, telles sont les deux forces; de leur accord naît l'ordre, de leur antagonisme naissent les catastrophes. Le droit parle et commande du sommet des vérités; la loi réplique du fond des réalités; le droit se meut dans le juste, la loi se meut dans le possible; le droit est divin, la loi est terrestre. Ainsi la liberté, c'est le droit; la société, c'est la loi.

» L'inviolabilité de la vie humaine, la liberté, la paix, rien d'indissoluble, rien d'irrévocable, rien d'irréparable : tel est le droit.

» L'échafaud, le glaive et le sceptre, la guerre, toutes les variétés de joug, depuis le mariage sans le divorce dans la famille jusqu'à l'état de siége dans la cité : telle es la loi.

» Le droit : aller et venir, vendre, échanger.

» La loi : douane, octroi, frontière.

» Le droit : l'instruction gratuite et obligatoire, sans empiétement sur la conscience de l'homme, embryonnaire dans l'enfant, c'est-à-dire l'instruction laïque.

» La loi : les ignorantins.

» Le droit : la croyance libre.

» La loi : les religions d'Etat.

» Le suffrage universel, le jury universel, c'est le droit; le suffrage restreint, le jury trié, c'est la loi.

» La chose jugée, c'est la loi; la justice, c'est le droit.

» Mesurez l'intervalle. »

Cette formule : *Pro jure contra legem*, a dicté à V. Hugo, non-seulement ses plus beaux discours, mais ses plus belles œuvres littéraires; on la retrouve au fond de *Claude Gueux*, des *Misérables*, de presque tous ses romans et de ses poëmes. Elle donne une sorte d'unité puissante à tout son œuvre, si colossal et si touffu; elle éclaire du même jour toutes les phases de sa carrière politique, malgré les variations, plus apparentes que réelles, du poëte qui a passé du royalisme de ses